

Désenclavement rural et urbain de la Mayenne : Une enveloppe de près de 140 M€ sur 2008-2013



Signature de protocole par

Jacques Auxiette,
Président du Conseil régional des Pays de la Loire

et Jean Arthuis,
Président du Conseil général de la Mayenne

Espace régional de la Mayenne à Laval
vendredi 6 juin 2006

Dossier de presse

Sommaire

- Communiqué de presse
- Le protocole

p 2 et 3
p 4

Contacts presse :
Région Pays de la Loire : Laurence Guimard - 02 28 20 60 61 Laurence.guimard@paysdelaloire.fr
Département de la Mayenne : Nathalie Moreau – 02 43 66 53 38 nathalie.moreau@cg53.fr

Signature de protocole entre la Région et le Département Désenclavement rural et urbain de la Mayenne : Près de 140 M€ sur la période 2008-2013

136,3 M€, c'est l'enveloppe qui sera consacrée entre 2008 et 2013 aux travaux routiers en Mayenne afin de poursuivre le désenclavement rural et urbain du département, en particulier pour la RN 162 (avec notamment les déviations de Château-Gontier et de Moulay-Mayenne) et la RD 771. Leur financement sera assuré à hauteur de 114,3 M€ par le Département de la Mayenne et la Région des Pays de la Loire, le reste étant pris en charge par l'Etat et les collectivités de Mayenne.

Jacques Auxiette, président du Conseil régional des Pays de la Loire et Jean Arthuis, président du Conseil général de la Mayenne signent en effet aujourd'hui, à l'Espace régional de la Mayenne à Laval, un protocole relatif au programme de désenclavement urbain et rural pour la période 2008-2013 qui précise **les engagements financiers des deux partenaires sur des opérations sous maîtrise d'ouvrage du Département ou de l'Etat.**

Les routes ne sont pas une compétence régionale mais la Région doit jouer son rôle d'aménageur du territoire : elle a donc décidé d'apporter une enveloppe de 47,3 M€ (soit 8 M€ par an en moyenne) au bénéfice des habitants et des territoires de la Mayenne par souci du développement durable du territoire, de désenclavement des secteurs les moins irrigués par les infrastructures routières et ferroviaires et d'amélioration de la compétitivité du territoire mayennais.

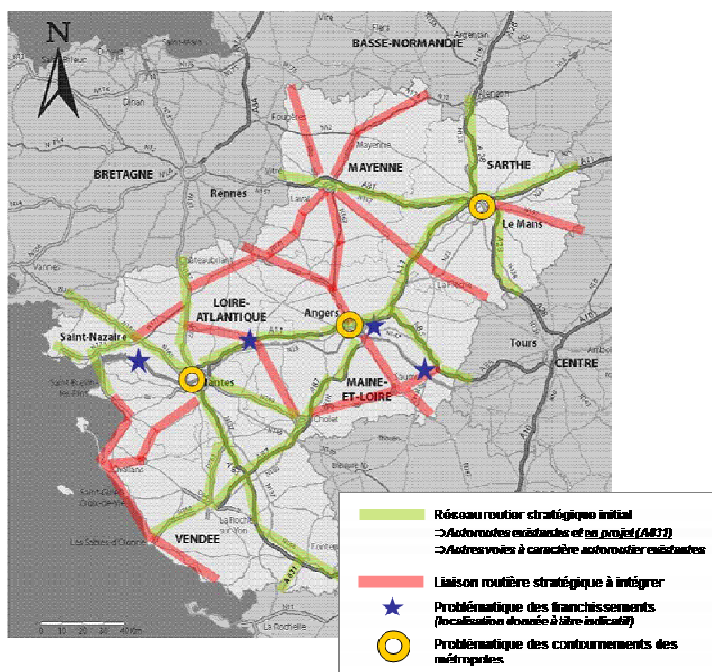
Pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale

La Région consacrera une enveloppe globale de 29,7 M€ de 2008 à 2013. Au titre de sa politique de Développement Urbain et Rural, elle participe à hauteur 3,5 M€ au contournement de Chemazé et à une première phase de la déviation de la Baconnière.

Pour les routes nationales

Par ailleurs, de 2000 à 2006, la Région a consacré 17 M€ aux routes nationales en Mayenne dans le cadre du Contrat de projet Etat Région. Elle souhaite maintenir cet effort en consacrant, de 2008 à 2013, 17,5 M€ sur les routes, restant sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat afin d'agir sur les axes structurants du territoire Mayennais.

Pour la Région, ce protocole s'inscrit dans le cadre du Schéma régional des Infrastructures et Transports (SRIT) dont l'avant projet a été adopté en septembre 2007, et qui constitue le volet « transport » du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).



Contacts presse :

Région Pays de la Loire : Laurence Guimard - 02 28 20 60 61 Laurence.guimard@paysdelaloire.fr
Département de la Mayenne : Nathalie Moreau – 02 43 66 53 38 nathalie.moreau@cg53.fr

Les liaisons routières concernées :

- ① **Liaisons interrégionales structurantes** : Axes Laval – Mayenne Alençon (RN 162 et RN 12), Laval – Ernée - Manche Sud (RD 31), Laval – Tours (RD 21)
- ② **Liaisons assurant la desserte du futur aéroport du Grand Ouest et du port de Nantes Saint Nazaire** : axe Laval – RD 771- RN 137-RN 165,
- ③ **Liaisons assurant la cohésion et le désenclavement du territoire régional entre les métropoles et les agglomérations** : axes Laval - Nantes (RD 771) et Laval - Angers (RN 162).

Concrètement la Région interviendra sur :

- **RD771 – entrée Sud Ouest de Laval.** Il s'agit d'une opération de requalification de l'entrée sud ouest de Laval sur la RD 771, axe stratégique visant à relier Laval au futur aéroport de Notre Dame des Landes. Il s'agit d'aménager la section située entre le PR1, 300 (giratoire de la RD 112) et 8,000 (giratoire de la RD 910) comprenant : 1 section à 2x2 voies (2.5 km environ), 2 sections à 3 voies (1 km environ), 2 carrefours giratoire, 2 passages inférieurs, Recalibrage et mise hors gel de cette section
- **RD771 – déviation de Cossé le Vivien.** Située sur la RD 771, axe stratégique reliant Laval au futur aéroport de Notre Dame des Landes, Cossé le Vivien est traversée par 6 000 véhicules par jour dont 10% de poids lourds. Il s'agit de réaliser une voie de contournement à 2x2 voies de 6 km (comprenant 4 giratoires et 4 passages inférieurs), qui constituera le seul créneau de dépassement entre Laval et Châteaubriant.
- **Contournement nord-est d'Ernée – RD107 – RD31.** Située à la croisée de l'axe Laval - Caen et de la RN 12, Ernée fait l'objet de plusieurs projets de déviation. Il s'agit ici de réaliser une voie de 2 km à l'Est de la commune entre la RD 31 et la RD 107.
- **RD21 – déviation de Meslay-du-Maine.** Située sur l'axe Laval - Tours, Meslay du Maine subit un trafic de 6 000 véhicules par jour dont 1 000 poids lourds. Il s'agit de créer une déviation à 2x2 voies de 5km au Nord du bourg comprenant un échangeur et deux giratoires.
- **RD31 – Laval Ernée / déviation de la Baconnière** Une première tranche a fait l'objet d'une convention signée en 2006 à hauteur de 10 M€ HT de travaux. Les travaux sont en cours et se poursuivront pour achever cette 1^{ème} phase « Bourlevent – Bordeaux – Besneries » qui consiste à créer 7 km de 2x2 voies, 5 ouvrages d'art, 2 demi-échangeurs et un échangeur complet. La 2^{ème} phase « échangeur de Chailland » consistera à réaménager l'échangeur existant.
- **RD20 – Segré – Château-Gontier Ouest – Est mayennais** (RN 12 – Orne et RD 119 / A28 – Sarthe). Cette voie reliant la RN 162 à la RN 12 et à l'A 81 supporte 5 000 véhicules par jour dont 15% de poids lourds. Il s'agit de réaliser des déviations d'agglomérations (Château-Gontier ouest, Evron Châtres la Forêt) et d'aménager la section courante (carrefours, recalibrage, mise hors gel).
- **Aménagement de sécurité.** Une opération par an pourra être présentée par le Département sur les axes identifiés comme stratégiques dans le SRIT. Une première opération consistant à aménager le carrefour de la Chapelle du Chêne à Loiron (RD 57) a fait l'objet d'une convention de financement entre la Région et le Département en 2007. Elle est intégrée au protocole.

**Protocole entre la Région des Pays de la Loire et le Département de la Mayenne relatif
au programme pluriannuel de désenclavement urbain et rural 2008-2013**

ENTRE

LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Représentée par le Président du Conseil Régional Monsieur Jacques AUXIETTE,

Dûment habilité par la délibération du Conseil Régional en date 25 janvier 2008.

Ci-dessous dénommée "la Région"

d'une part,

ET

LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Représenté par le Président du Conseil Général Monsieur Jean ARTHUIS

Dûment habilité par la délibération du Conseil Général en date du 25 janvier 2008.

Ci-dessous dénommé "le Département"

d'autre part,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 24 et 25 janvier 2008 approuvant le Budget Primitif et notamment son volet relatif aux Communications routières,
- VU** la délibération modifiée du Conseil Régional en date du 20 octobre 2006 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du 21 septembre 2007 du Conseil Régional adoptant le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 24 et 25 janvier 2008 approuvant la présente convention,

Entre les parties, il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

La Région des Pays de la Loire a élaboré, en concertation avec tous les maîtres d'ouvrage concernés, un Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT). Ce document de planification, qui constitue le volet « transport » du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, fixe les orientations stratégiques de la Région en matière de développement des infrastructures. Le projet de SRIT a été adopté le 21 septembre 2007 par l'Assemblée Régionale avant d'être soumis à consultation institutionnelle puis publique. Sur cette base, la Région a décidé d'engager une nouvelle politique routière régionale équilibrée visant à la fois le développement durable de son territoire, le désenclavement des secteurs les moins irrigués par les infrastructures routières et ferroviaires ainsi que l'amélioration de la compétitivité du territoire mayennais au regard de l'accessibilité du territoire depuis les régions limitrophes.

Les efforts d'investissement de la Région en matière de développement des transports sont bien entendu d'abord consacrés au transport ferroviaire du fait de ses compétences notamment en tant qu'autorité organisatrice de transports régionaux de voyageurs. Dans un souci d'équilibre entre territoires et de complémentarité entre différents modes de transports, l'action régionale n'est toutefois pas exclusivement tournée vers le ferroviaire. Alors même que la plupart des Régions diminue ou cesse leur politique d'aides aux projets routiers, la Région des Pays de la Loire s'engage dans une démarche volontaire notamment auprès du Département de la Mayenne.

Cette démarche volontaire de la Région est globale et vise à agir pour le développement de ce Département à plusieurs titres :

- En contribuant à le relier au reste du territoire français en participant au projet de ligne à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire, permettant notamment un gain de temps de 22 minutes pour Laval,
- En améliorant les possibilités d'accès aux « gares TGV » de la région en améliorant la RN 162 reliant Mayenne à Laval et à Angers,
- En complétant l'action sur les transports en commun par des actions ciblées sur des axes permettant de desservir de grands équipements tels que le futur aéroport Notre Dame des Landes et le port de Nantes Saint-Nazaire en aménageant notamment la RD 771 qui relie Laval à Nozay via Châteaubriant,
- En engageant des actions pour mieux relier les villes mayennaises au reste de la région Pays de la Loire en lançant les études sur la création d'une liaison ferroviaire rapide Nantes- Angers -Sablé sur Sarthe – Laval – Rennes,
- En lançant une réflexion sur la faisabilité de la réouverture de lignes ferroviaires telles que Laval - Mayenne,
- En développant les actions de sécurité sur le réseau routier régional stratégique et à travers le programme de suppression des passages à niveau aux cotés du Département et de Réseau ferré de France, opérations situées à l'interface de la route et du fer.

Cette démarche vise ainsi au développement durable du territoire en n'excluant aucun moyen de transport. Elle nécessite que le Département de la Mayenne s'engage dans la réalisation d'infrastructures toujours plus respectueuses de l'environnement. De la conception à l'entretien, l'utilisation de matériaux innovants, leur mise en œuvre moins offensive sont autant de bonnes pratiques que le Département entend développer sur son territoire.

C'est dans ce contexte ambitieux que la collaboration de la Région Pays de la Loire et du Département de la Mayenne s'inscrit pour les années à venir pour le désenclavement et le développement durable du territoire mayennais.

Article 1 - Objet du protocole

1.1 Application des axes du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports sur le volet routier (carte en annexe 1)

A travers le SRIT, la Région Pays de la Loire a identifié un réseau routier stratégique. En Mayenne, il s'agit de :

- liaisons interrégionales structurantes : Axes Laval – Mayenne Alençon (RN 162 et RN 12), Laval – Ernée – Manche Sud (RD 31), Laval – Tours (RD 21),
- liaisons assurant la desserte du futur aéroport du Grand Ouest et du port de Nantes Saint Nazaire : axe Laval – RD 771- RN 137-RN 165,
- liaisons assurant la cohésion et le désenclavement du territoire régional entre les métropoles et les agglomérations : axes Laval - Nantes (RD 771) et Laval - Angers (RN 162).

Le protocole vise à préciser les engagements financiers, en matière d'infrastructures routières, de la Région et du Département sur la période 2008-2013 afin de mettre en œuvre les principes définis dans le SRIT.

1.2 Renforcement de la politique routière régionale en Mayenne

De 2002 à 2006, la Région a consacré 8.8 millions d'euros au Département de la Mayenne pour le financement de ses projets d'infrastructures routières soit une moyenne de 1.7 millions d'euros par an sur 5 ans au titre du SRIR. Au titre de sa politique Développement Urbain et Rural, elle consacre 3.5 millions d'euros pour le contournement de Chemazé et une première phase de la déviation de la Baconnière. La Région souhaite à travers sa nouvelle politique routière multiplier par 3 ses efforts financiers en consacrant une enveloppe globale de 29.7 millions d'euros sur des opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale entre 2008 et 2013 soit une moyenne annuelle de près de 5 Millions d'euros par an.

Par ailleurs, de 2000 à 2006, la Région a consacré 17 millions d'euros aux routes nationales en Mayenne dans le cadre du CPER. Elle souhaite maintenir cet effort en consacrant, de 2008 à 2013, 17.5 millions d'euros sur les routes, restant sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat afin d'agir sur les axes structurants du territoire Mayennais.

Article 2 - Montant de la participation financière de la Région et opérations retenues

2.1 Le montant de la participation financière de la Région pour chacune des opérations prévues est précisé dans les tableaux ci-dessous. Opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale

Opérations	COÛT TOTAL HT	Coût sur la période 2008-2013	Taux de subvention régional	TOTAL DES SUBVENTIONS 2008-2013
<i>Liaison assurant la desserte des grands équipements</i>				
RD 771 Entrée S/O Laval	13	13	50%	6,5
RD 771 déviation de Cossé le Vivien	17,9	6	50%	3
<i>Liaisons interrégionales structurantes et assurant la cohésion du territoire régional</i>				
Axe Laval - Manche sud : Déviation de la Baconnière (1ère phase : Bourlevent – Bordeaux – Besneries) ⁽¹⁾	32,6	22,7	27,5%	6,24
Déviation de la Baconnière (2ème phase : échangeur de Chailland)	10,0	5,1	27,5%	1,4
Déviation d'Ernée RD 31/RD 107	5,0	4,7	27,5%	1,3
Axe Laval-Tours : RD 21 Déviation de Meslay du Maine	20,9	18,2	27,5%	5
RD 20/RN162 Villiers Charlemagne – Évron – RN 12-A28	20,0	15,1	27,5%	4,16
Opération de sécurité ⁽²⁾ (1 opération par an)	7,5	7,5	27,5%	2,1
TOTAL	126,90	92,3		29,70

(1) Dont une première phase qui a fait l'objet d'une convention de financement en 2006 pour un montant de travaux de 10 M€ HT. Ils sont intégrés au montant de 32.6 M€ HT indiqué dans ce tableau.

(2) Dont La Chapelle du Chêne à Loiron (RD 57), qui a fait l'objet d'une convention particulière en 2007 pour un montant de travaux de 1.63 M€ HT.

La Région interviendra sur plusieurs axes relevant des objectifs du SRIT en retenant les actions suivantes sur la période 2008-2013 :

➤ **RD771 – entrée Sud Ouest de Laval.** Il s'agit d'une opération de requalification de l'entrée sud ouest de Laval sur la RD 771, axe stratégique visant à relier Laval au futur aéroport de Notre Dame des Landes. Il s'agit d'aménager la section située entre le PR1,300 (giratoire de la RD 112) et 8,000 (giratoire de la RD 910) comprenant :

- 1 section à 2x2 voies (2.5 km environ)
- 2 sections à 3 voies (1 km environ)
- 2 carrefours giratoire, 2 passages inférieurs
- Recalibrage et mise hors gel de cette section

➤ **RD771 – déviation de Cossé le Vivien.** Située sur la RD 771, axe stratégique reliant Laval au futur aéroport de Notre Dame des Landes, Cossé le Vivien est traversée par 6 000 véhicules par jour dont 10% de poids lourds. Il s'agit de réaliser une voie de contournement à 2x2 voies de 6 km (comportant 4 giratoires et 4 passages inférieurs), qui

constituera le seul créneau de dépassement entre Laval et Châteaubriant.

- **Contournement nord-est d'Ernée – RD107 – RD31.** Située à la croisée de l'axe Laval - Caen et de la RN 12, Ernée fait l'objet de plusieurs projets de déviation. Il s'agit ici de réaliser une voie de 2 km à l'Est de la commune entre la RD 31 et la RD 107.
- **RD21 – déviation de Meslay-du-Maine.** Située sur l'axe Laval - Tours, Meslay du Maine subit un trafic de 6 000 véhicules par jour dont 1 000 poids lourds. Il s'agit de créer une déviation à 2x2 voies de 5km au Nord du bourg comprenant un échangeur et deux giratoires.
- **RD31 – Laval Ernée / déviation de la Baconnière** Une première tranche a fait l'objet d'une convention signée en 2006 à hauteur de 10 M€ HT de travaux. Les travaux sont en cours et se poursuivront pour achever cette 1^{ème} phase « Bourlevent – Bordeaux – Besneries » qui consiste à créer 7 km de 2x2 voies, 5 ouvrages d'art, 2 demi-échangeurs et un échangeur complet. La 2^{ème} phase « échangeur de Chailland » consistera à réaménager l'échangeur existant.
- **RD20 – Segré – Château-Gontier Ouest – Est mayennais (RN 12 – Orne et RD 119 / A28 – Sarthe).** Cette voie reliant la RN 162 à la RN 12 et à l'A 81 supporte 5 000 véhicules par jour dont 15% de poids lourds. Il s'agit de réaliser des déviations d'agglomérations (Château-Gontier ouest, Evron Châtres la Forêt) et d'aménager la section courante (carrefours, recalibrage, mise hors gel).
- **Aménagement de sécurité.** Une opération par an pourra être présentée par le Département sur les axes identifiés comme stratégiques dans le SRIT. Une première opération consistant à aménager le carrefour de la Chapelle du Chêne à Loiron (RD 57) a fait l'objet d'une convention de financement entre la Région et le Département en 2007. Elle est intégrée au présent protocole.

Le Département s'engage à financer la part non prise en charge par la Région avec les collectivités locales mayennaises le cas échéant.

La Région n'est engagée que sur les plafonds subventionables 2008-2013. Les opérations dont le coût dépasse ce montant notamment parce qu'elles se poursuivent au-delà de cette date devront faire l'objet d'un nouveau protocole d'accord.

Opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat

OPERATION	COÛT TOTAL HT	PLAFOND SUBVENTIONNABLE 2008-2013	Taux de subvention régional	Taux de subvention Département 53 et autres collectivités Mayenne
RN 162 Mise à 2X2 Entrammes	10,0	10,0	40%	10%
RN 162 Moulay Mayenne Petit Mesnil/RN 162	27,0	27,0	40%	10%
RN 162 Poursuite déviation de Château Gontier	7,0	7,0	40%	10%

Ces engagements sont indiqués sous réserve de l'intervention de l'Etat sur ces opérations et doivent faire l'objet d'une contractualisation avec ce dernier dans le cadre des programmes de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI).

- 2.2 Les montants sont des valeurs hors taxes maximales dans le cadre de la clé de financement prévue, non révisables, non actualisables.

Article 3 – Règles de financement et modalités de versement des subventions

- 3.1 Le financement de chacune des opérations prévues à l'article 2.1 donne lieu à l'établissement préalable d'une convention d'application signée par l'ensemble des partenaires. Cette convention précisera, le montant de la participation de la Région et précisera notamment les modalités de versement et de contrôle de l'utilisation des subventions régionales.
- 3.2 Les règles de financement et les modalités de versement de la subvention seront conformes au règlement financier modifié de la Région.

Article 4 – Modalités de programmation et de suivi

- 4.1 Il est créé un comité de pilotage chargé du suivi de ce protocole composé du Président de la Région des Pays de la Loire et du Président du Conseil général de la Mayenne qui se réunira au moins une fois par an. D'autres participants pourront être associés au comité autant que de besoin à la demande des signataires de la présente convention. Un bilan financier et technique sera réalisé afin que les partenaires disposent des éléments nécessaires à la compréhension de l'avancement des opérations et à l'établissement des prévisions budgétaires.

Des ajustements du calendrier de programmation ainsi que des coûts d'opération pourront être proposés par le Département, dans le respect de l'engagement financier de la Région (29,7 M€ sur la période 2008-2013)

- 4.2 Le Département communique à la Région au mois de juin de l'année N-1 son budget et calendrier prévisionnel de réalisation des opérations inscrites au présent protocole. L'annexe 2 indique le plan prévisionnel de financement entre 2008 et 2013.
- 4.3 Le Département établit chaque année un bilan de réalisation des opérations inscrites au présent protocole qu'il communique à la Région.

Article 5 – Communication et information extérieure

Le Département s'engage à mentionner le soutien financier de la Région sur l'ensemble de ses documents et publications officiels de communication relatif à ce protocole (dans les communiqués de presse ainsi que les outils de communication tels que plaquettes), notamment en faisant figurer le logo, et en respectant la charte graphique de la Région.

Article 6 - Modification et durée du protocole

Toute modification des termes du présent protocole, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que le présent protocole. Il est conclu pour une durée de 6 ans.

Article 7 - Litiges

- 7.1. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent protocole, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.
- 7.2. En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif de Nantes.

Article 8 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles régissant le protocole sont :

- le présent protocole,
- les annexes 1 et 2

Fait à Nantes, le.....en deux exemplaires originaux (/2)

Pour le DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

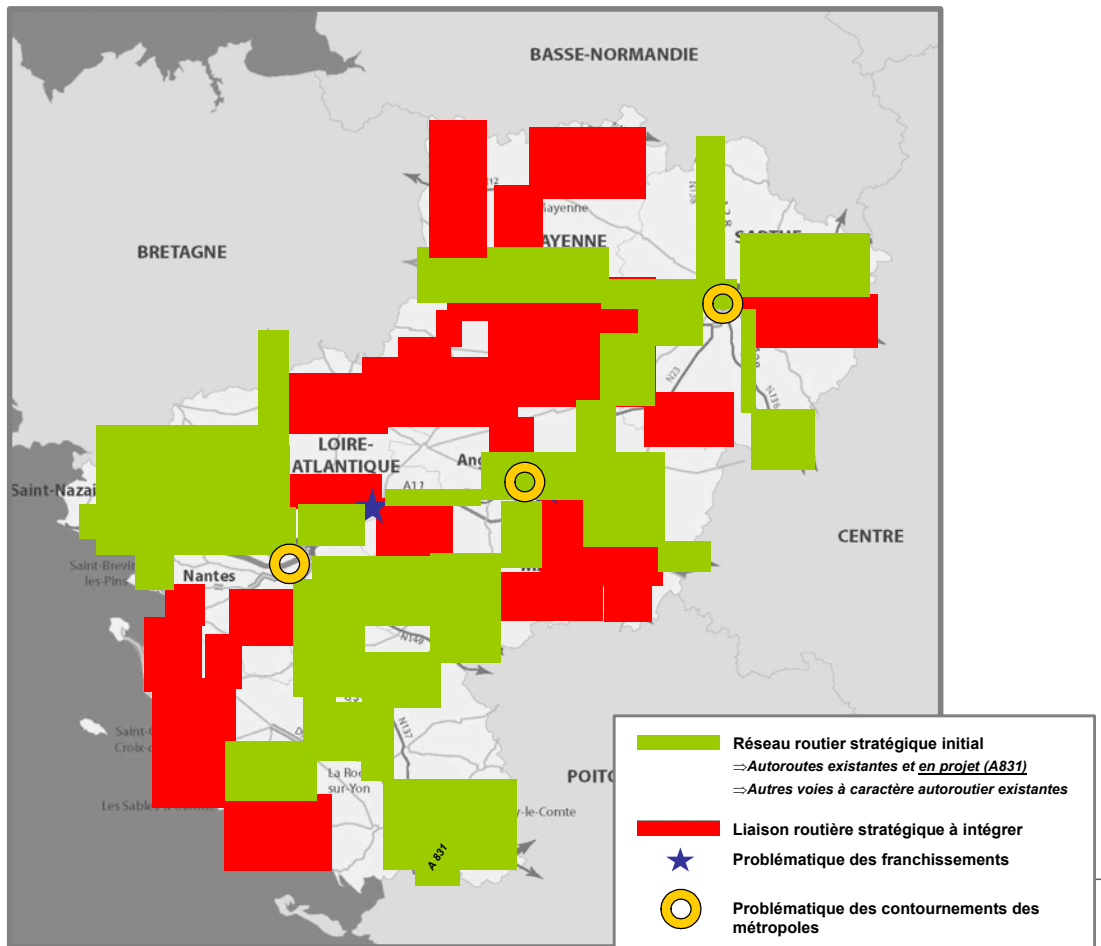
Le Président du Conseil Général

Jean ARTHUIS

Pour la RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Le Président du Conseil Régional

Jacques AUXIETTE



ECHEANCIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS - ANNEXE 2

OPERATION	COUT	Taux de subvention	Subvention sur la totalité de l'opération	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL DES SUBVENTIONS 2008-2013	Poursuite de l'opération au-delà de 2013
I - Route nationale ⁽¹⁾											
RN 162 Mise à 2X2 Entrammes	10,0	40%	4			1	2	1		4	
RN 162 Moulay Mayenne Petit Mesnil/RN 162	27,0	40%	10,8	2	3	3	2,8			10,8	
RN 162 Poursuite déviation de Château Gontier	7,0	40%	2,8	1,4	1,4					2,8	
II - Liaison assurant la desserte des grands équipements ⁽²⁾											
RD 771 Entrée S/O Laval	13,0	50%	6,5	1,25	1,35	1,95	1,95			6,5	
RD 771 déviation de Cossé le Vivien	17,9	50%	6			0,2	0,2	0,2	2,4	3,0	■ ■ ■ ■ ■
III - Liaisons interrégionales structurantes et assurant la cohésion du territoire régional ⁽³⁾											
Déviation de la Baconnière (1ère phase : Bourlevent – Bordeaux – Besneries)	32,6	27,5%	9,0	1,84	1,4	1,15	1,15	0,7		6,24	
Déviation de la Baconnière (2ème phase : échangeur de Chailland)	10,0	27,5%	2,8					0,4	1,0	1,4	■ ■ ■ ■ ■
RD 21 Déviation de Meslay du Maine	20,9	27,5%	5,7		0,2	0,8	1,0	1,5	1,5	5,0	■ ■ ■ ■ ■
RD 31/RD 107 Déviation d'Ernée	5,0	27,5%	1,4		0,07	0,07	0,2	0,45	0,51	1,3	■ ■ ■ ■ ■
RD 20 /RN 162 Villiers Charlemagne – Évron – RN 12 / A 28	20,0	27,5%	5,5			0,5	1,0	1,66	1,0	4,16	■ ■ ■ ■ ■
Sécurité (1 opération par an dont la Chapelle du Chêne à Loiron)	7,5	27,5%	2,1	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	2,1	■ ■ ■ ■ ■
TOTAL	170,90		56,6	6,84	7,77	9,02	10,65	6,26	6,76	47,3	
											total restant à subventionner au-delà de 2013
			39	3,44	3,37	5,02	5,85	5,26	6,76	29,70	12,25
			17,6	3,4	4,4	4	4,80	1		17,6	0

⁽¹⁾ opérations sous maîtrise d'ouvrage Etat : Etat : 50% / Région : 40% / CG53 : 10% du coût TTC

⁽²⁾ opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale : 50% Région 50% CG 53 du coût HT

⁽³⁾ opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale : 27.5 % Région 72.5 % CG 53 du coût HT

